

PUBLICITÉ des registres de l'état civil	50
“ des registres des droits réels	2177 à 2182
PUissance maritale	174 à 184
“ protection du mari et obéissance de la femme	174
“ femme obligée d'habiter avec le mari	175
“ autorisation de la femme pour ester en jugement	176
“ “ “ pour contracter	177
“ “ “ pour faire commerce	179
“ “ “ par le juge, en quel cas	178, 180
“ “ générale ne vaut que pour l'administration	181
“ mari mineur peut autoriser sa femme majeure	182
“ mari majeur n'autorise sa femme mineure que pour l'ad- ministration	“
“ défaut d'autorisation est nullité absolue	183
“ autorisation n'est pas nécessaire pour tester	184
“ assistance du mari vaut comme autorisation	176
“ <i>Vide FEMME.</i>	
“ mari peut louer les biens de la femme et pour quel temps	1299, 1300
“ administre tous les biens de la femme	1298
PUissance paternelle, en quoi elle consiste	242 à 245
“ honneur et respect aux parents	242
“ soumission jusqu'à l'émancipation	243, 244
“ droit de correction	245
PUits, dans les villes, règlements quant aux	532
PURGE DES HYPOTHÈQUES, moyen d'extinction	2081
QUALITÉ des parties dans les actes de l'état civil	54, 58, 67
“ pour contracter	985 à 987
QUASI-CONTRAT, cause des obligations	983
“ comment a lieu	1041, 1042
“ <i>Vide NEGOTIORUM GESTIO; INDU PAIEMENT.</i>	
QUASI-DÉLIT produit obligation	983
“ en quel cas a lieu	1053 à 1055
“ comment s'exerce le recours	1056
QUESTION D'ÉTAT :— <i>Vide FILIATION.</i>	
QUITTANCE :— <i>Vide PAIEMENT.</i>	
RACHAT :— <i>Vide RÉMÉRÉ.</i>	
RADES :— <i>Vide HAVRES.</i>	
RADIATION des droits réels quand peut avoir lieu	2148 et suiv.
“ et <i>Vide ENREGISTREMENT.</i>	
RAPPORTS de communauté quand sont dus	1355, 1356
RAPPORTS DE SUCCESSION, en quels cas ont lieu	712, 714, 716, 717, 718
“ n'ont lieu au cas de renonciation	713
“ biens qui y sont sujets	715, 719, 720, 721, 722
“ ne se font qu'à la succession du donateur ou testateur	718
“ ne sont dûs qu'entre co-héritiers	723
“ comment se font	724, 725, 726